



Assemblée Générale 2016

Association CHAPERLIPOPETTE 77
Samedi 23 avril 2016 - 14 heures -



Chaperlipopette77@gmail.com - www.chaperlipopette77.e-monsite.com
<https://www.facebook.com/Chaperlipopette77>

Loi 1901 - Wzrostowa - 5167 146 146 60110



1. Emargement des présences et pouvoirs
2. Approbation du PV de l'AG du 25 avril 2015
3. Allocution de la présidente et rapport moral
4. Bilan d'activité 2015
5. Bilan financier 2015
6. Quitus de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration - vote -
7. Cotisation 2017
8. Modification des statuts - Vote
9. Renouvellement du Conseil d'Administration -
Vote -

Ordre du jour

2

- Au 31/12/2014, l'association avait 123 félins sous sa responsabilité qui vivent au sein 19 familles d'accueil.
- En 2015, nous avons accueillis 74 félins.
- Au 31/12/2015, il y avait 115 Chapers au sein de l'association.

Bilan d'activité 2015

3

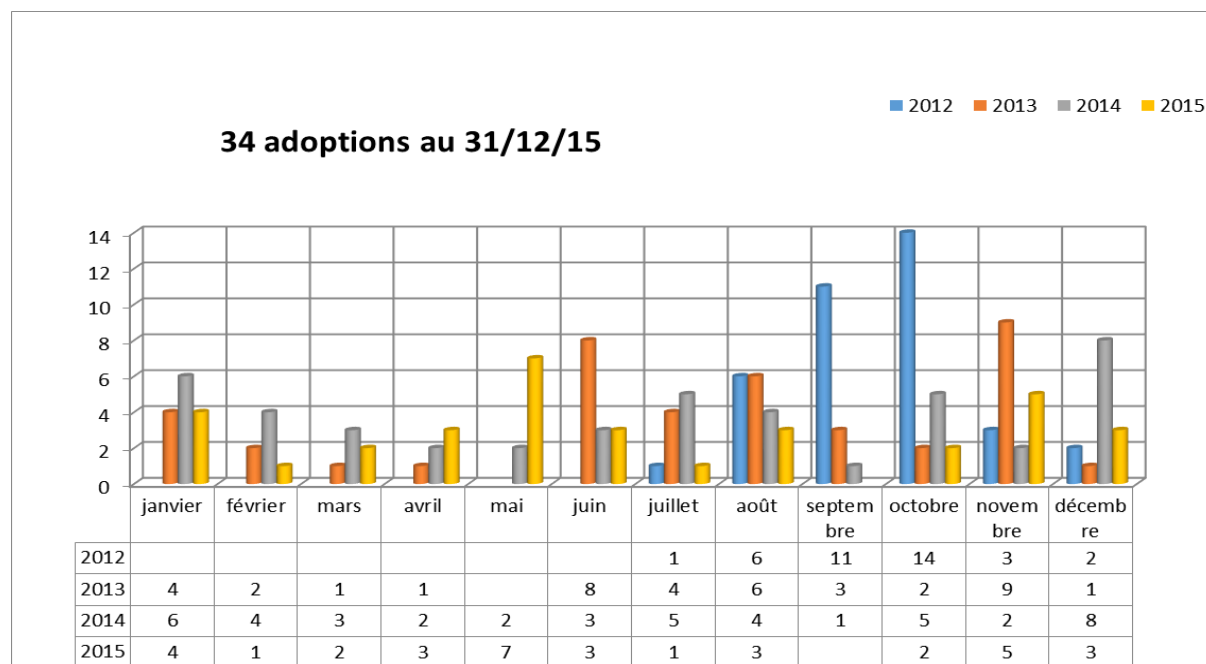
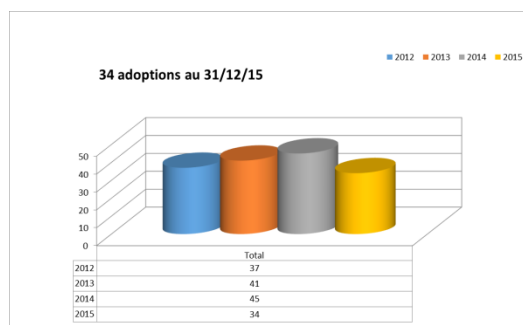
En 2015, nous avons trappé et identifié 74 chats libres

- 20 ont été relâchés
- 54 ont intégré une de nos 21 familles d'accueil
- 34 ont été adoptés
- 28 sont malheureusement décédés

Bilan d'activité 2015

4

Il y a eu 34 adoptions sur la période soit un taux d'adoption de 46% sur les entrants 2015 (33% en 2014).



Bilan d'activité 2015

Notre clinique vétérinaire a procédé à 70 stérilisations en 2015 dont :

- 31 ovariectomies (OV - OVH)
- 39 castrations

Elle a procédé à 58 identifications par puce électronique ;

- 24 tests leucose

Bilan d'activité 2015

6

Le 14 mars 2015, le conseil d'administration a décidé de stopper la campagne de stérilisation/ identification dans le parc d'un hôpital de Seine et Marne, compte tenu de l'absence de réponse au projet de protocole d'intervention réalisé par l'association et transmis le 30 janvier 2015 à l'Hôpital et ce malgré de nombreuses relances.

Fin 2014, c'est 24 félins qui ont été trappés.

L'association a cependant continué de nourrir sur site et à gérer les malades potentiels en fonction de sa disponibilité et de ses moyens financiers.

Montant des dons au 31/12/15 : 2 536 €

Montant des dépenses = 6 956 €

A la charge de l'association = 4 420 euros

Bilan d'activité 2015

7

En 2015, l'association a perdu 28 petits loulous;
nous avons une pensée pour eux.



Blanchette, Caline, Chocolat, Héparine, Eclair, Elios, Feline, Fidji chatte libre, Gayette, Gouache, Grisette, Icar, Illico, Jiloua, Jivanoé, Joany de Coubert, Jolieu, Jrapette, Juju, Jumper, Kamayette, Lascard, Leetchi, Lou, Louki, Micky,, Pi-Leia, Stich

Bilan d'activité 2015

8

- Le montant de la cotisation 2016 a été maintenu à 10 €
- Nombre d'adhérents : 86 (71 en 2014)
- Nombre de donateurs : 173 (120 en 2014)
- Nombre de parrains/marraines : 8 (8 en 2014)

Bilan financier 2015

9

- Conseils d'administration : 14/03/2015 et 08/08/2015)
- Assemblée générale : 25/04/2015
- Collectes alimentaires :
 - 06/06/2015 - Jardiland à Bonneuil
 - 24/10/2015 - Magasin TOM&CO à BCR
- Marchés de Noël : Fontenay Trésigny et Chaumes en Brie

Bilan financier 2015

10

Subventions 2015 - aides financières

- Mairie de Chaumes en Brie : 700 €
- Bons Bardot : 784 €
- Bons 30 millions d'Amis : 2 240 €
- Poursuite du financement des frais vétérinaire des chats issus du sauvetage de Guignes en 2012 par la Fondation Brigitte Bardot : 1 500 €
- 30 millions d'Amis : 1500 € de croquettes
- 30 millions d'Amis : 2 500 € de frais vétérinaires pris en charge en sus

Bilan financier 2015

11

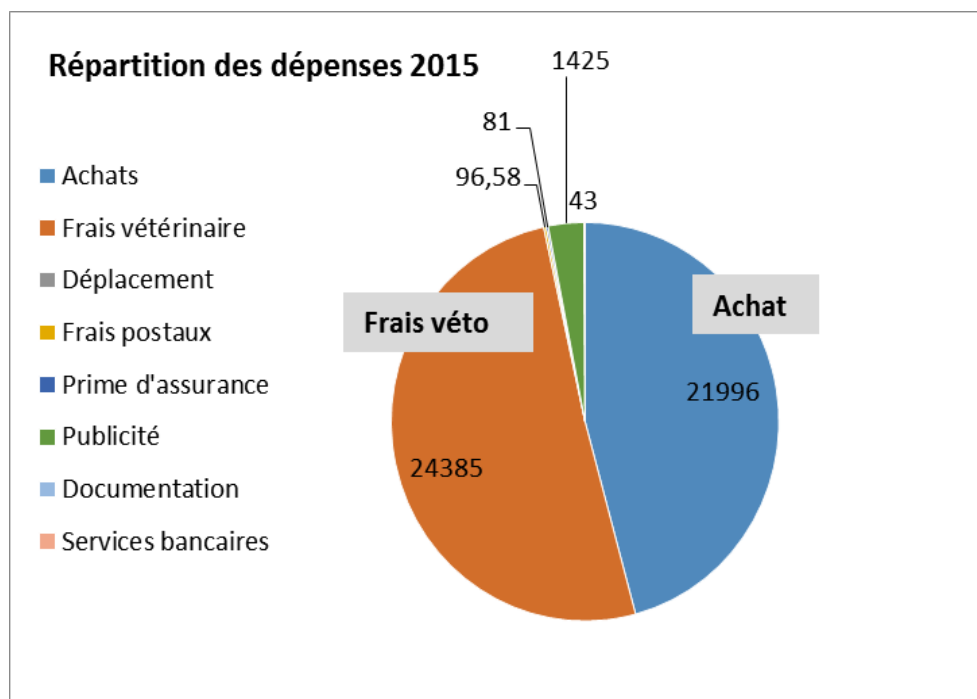
Nombre d'appel aux dons : 9 - 4 081 €

| | | |
|-------------|------------|---------|
| • Jéna | 25/02/2015 | - 406 € |
| • Illico | 25/02/2015 | - 230 € |
| • Lolipops | 14/04/2015 | - 438 € |
| • Elios | 11/05/2015 | - 477 € |
| • Fox | 09/04/2015 | - 506 € |
| • Galipette | 07/04/2015 | - 549 € |
| • Maya | 30/07/2015 | - 832 € |
| • Louki | 15/07/2015 | - 393 € |
| • Jeko | 31/07/2015 | - 250 € |

Bilan financier 2015

12

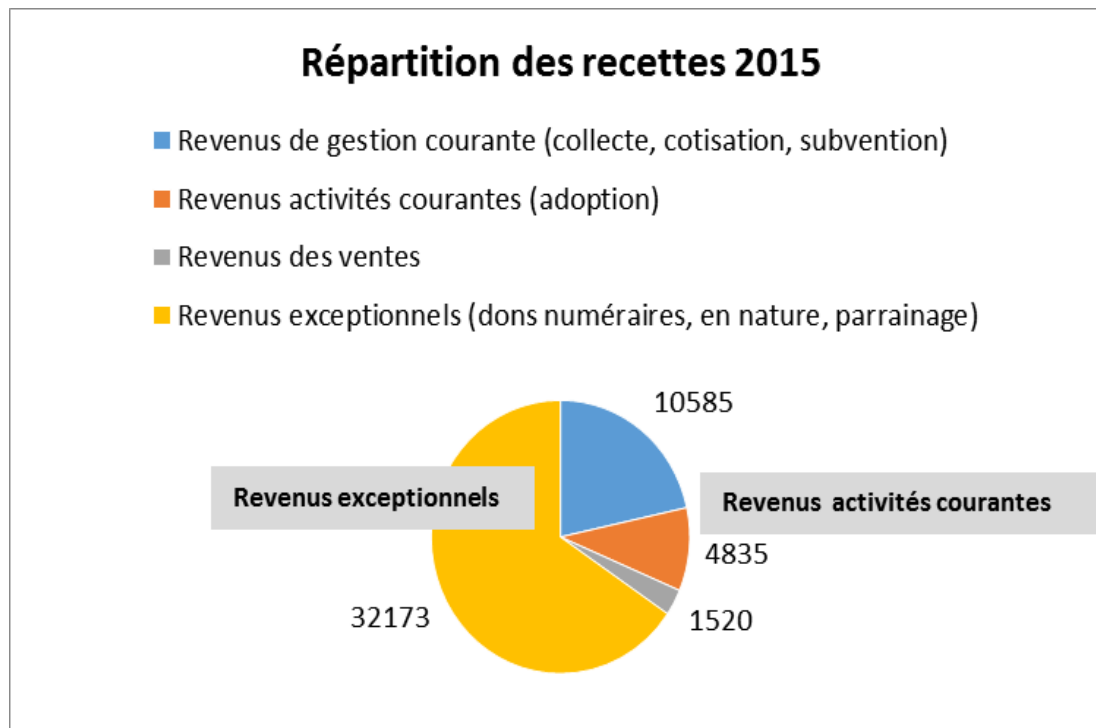
- Montant des dépenses sur la période : 48 029 € dont 15 122 € pour la nourriture, 1 313 € pour la litière et 3 893 € pour la pharmacie.
- Assurance : l'association et ses bénévoles sont assurés en RC à la Maif.



Bilan financier 2015

13

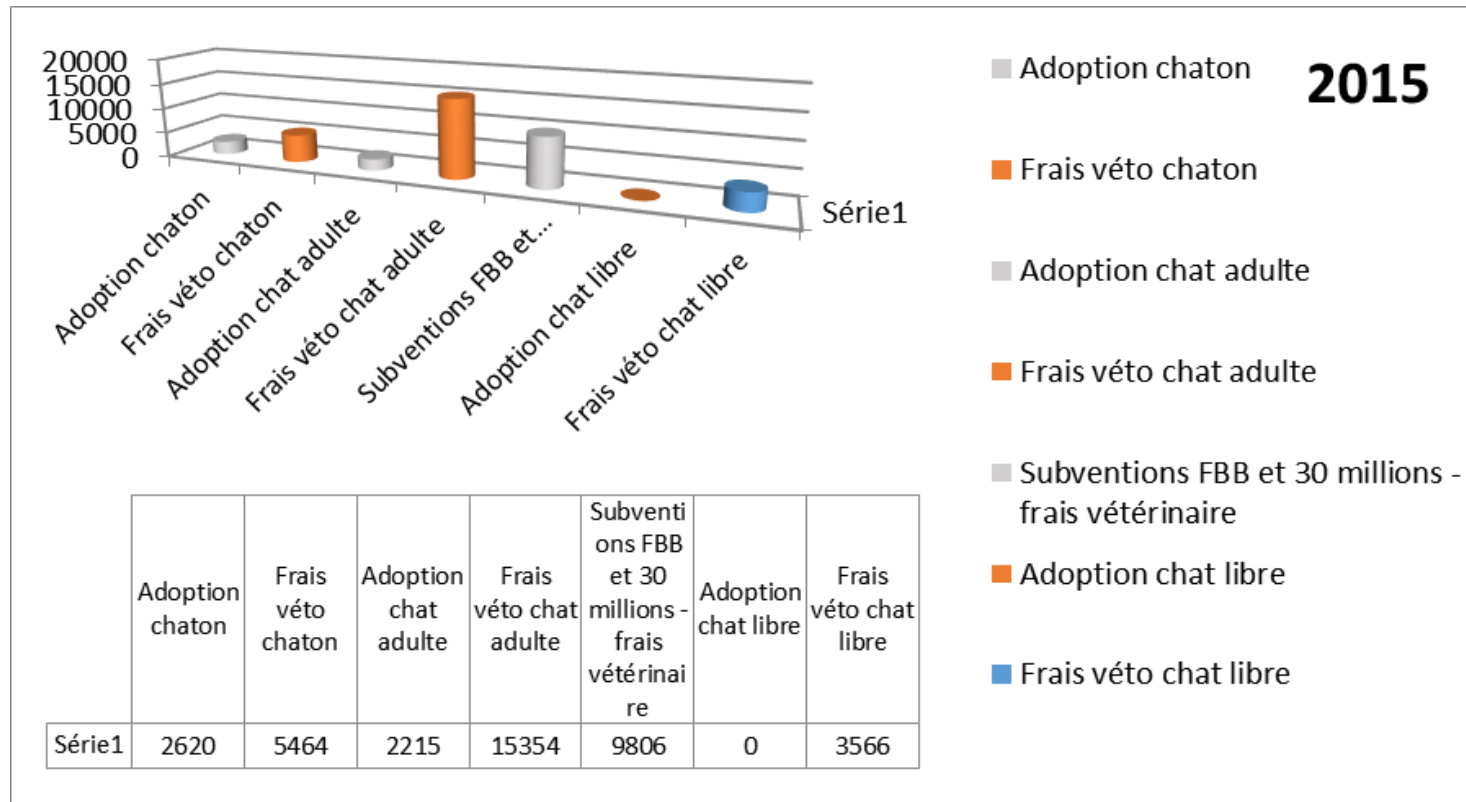
- Montant des recettes sur la période : 49 121 €
Solde : + 1 091 €
- Dont dons en nature : 16 030 €



Bilan financier 2015 (Nathalie MAURIZE)

14

- Coût d'entretien moyen mensuel d'un petit Chaper comprenant alimentation, litière, frais véto : 29 € par mois.



Bilan financier 2015

15

Liste des sites de soutien sur lesquels l'association est inscrite :

- Aide Animaux
- Clic Animaux
- ActuAnimaux
- Doneo pour Chaperlipopette 77
- MailForGood pour Chaperlipopette 77
- Aide Asso pour Chaperlipopette 77
- Boutique solidaire (Ivoire) Chaperlipopette77
- 1Action1Don pour Chaperlipopette 77
- clicdecoeur.com pour Chaperlipopette 77
- Animal Web Action

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES PAR CATEGORIES
COMPARAISON DES BILANS DE DEUX EXERCICES

| Catégories / Sous-catégorie(s) | 2014 | 2015 |
|---|------------------|------------------|
| REVENUS | | |
| <u>Revenus de gestion courante</u> | | |
| *Collectes, quêtes | 600,00 | 160,00 |
| *Cotisations des membres | 520,00 | 618,32 |
| *Subventions | 9 266,75 | 9 806,84 |
| | <u>10 386,75</u> | <u>10 585,16</u> |
| <u>Revenus des activités courantes</u> | | |
| *Revenus des adoptions chatons | 3 050,00 | 2 620,00 |
| *Revenus des adoptions chats adultes | 2 510,00 | 2 215,00 |
| *Revenus des adoptions chats libres | 150,00 | 0,00 |
| | <u>5 710,00</u> | <u>4 835,00</u> |
| <u>Revenus des ventes</u> | | |
| Ventes de marchandises | 398,83 | 1 520,56 |
| | <u>398,83</u> | <u>1 520,56</u> |
| <u>Revenus exceptionnels</u> | | |
| *Dons & pourboires perçus | 13 808,37 | 14 288,68 |
| Don en nature | 12 920,63 | 16 030,29 |
| Parrainage | 740,00 | 1 855,00 |
| | <u>27 469,00</u> | <u>32 173,97</u> |
| <u>Revenus financiers</u> | | |
| Revenus des comptes d'épargne | 12,46 | 6,79 |
| | <u>12,46</u> | <u>6,79</u> |
| <u>Régularisation</u> | | |
| Total non affecté | 400,00 | 0,00 |
| | <u>400,00</u> | <u>0,00</u> |

Bilan financier 2015

17

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES PAR CATEGORIES
COMPARAISON DES BILANS DE DEUX EXERCICES

| Catégories / Sous-catégorie(s) | 2014 | 2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| DEPENSES | | |
| <u>Achats</u> | | |
| *Achat croquettes | -12 559,63 | -15 122,45 |
| *Achat de litière | -1 643,03 | -1 313,49 |
| *Achats de marchandises (pour revente) | -122,21 | 0,00 |
| *Frais laboratoire | -20,00 | -239,60 |
| *Pharmacie | -3 163,64 | -3 893,94 |
| Achats de petits matériels & équipements | -6 108,82 | -591,08 |
| Fournitures de bureau | 0,00 | -126,31 |
| Fournitures diverses | 0,00 | -709,74 |
| | <u>-23 617,33</u> | <u>-21 996,61</u> |
| <u>Achats FRAIS VETO</u> | | |
| Chats ADULTES | -10 012,55 | -15 354,64 |
| Chats CHATONS | -4 364,60 | -5 464,38 |
| Chats LIBRES | -6 128,29 | -3 566,82 |
| | <u>-20 505,44</u> | <u>-24 385,84</u> |
| <u>Documentations</u> | | |
| Documentation technique | -4,90 | 0,00 |
| | <u>-4,90</u> | <u>0,00</u> |
| <u>Frais postaux et télécommunications</u> | | |
| Frais postaux | -47,25 | -96,58 |
| | <u>-47,25</u> | <u>-96,58</u> |

Bilan financier 2015

18

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES PAR CATEGORIES
COMPARAISON DES BILANS DE DEUX EXERCICES

| Catégories / Sous-catégorie(s) | 2014 | 2015 |
|---|---------|-----------|
| Assurance responsabilité civile | -80,41 | -81,41 |
| | -80,41 | -81,41 |
| <u>Publicité, relations publiques</u> | | |
| Annonces & insertions | 0,00 | -96,24 |
| Catalogues & imprimés | -149,72 | -1 284,54 |
| Internet | -45,00 | -45,00 |
| | -194,72 | -1 425,78 |
| <u>Services bancaires et assimilés</u> | | |
| Frais de tenue de compte | -46,32 | -43,41 |
| | -46,32 | -43,41 |

| | | |
|------------------------------|------------|------------|
| Total REVENUS : | 44 377,04 | 49 121,48 |
| Total DEPENSES : | -44 496,37 | -48 029,63 |
| Total DIVERS : | 0,00 | 0,00 |
| Bilan de l'exercice : | -119,33 | 1 091,85 |

Bilan financier 2015

19

Proposition du CA : 10 euros

Cotisation 2017

20

Liste des candidats :

- Monique LEVRAT
- Andrée CHEMIN
- Sabine RITZENTHALER
- Charlotte MARTIN
- Nathalie MAURIZE
- Laura GUGLIEMI
- Laétitia MAGNIN
- Sylvain LEROY

Renouvellement du Conseil d'Administration - Vote -

21

- Plainte du 23/06/2012 - dossier Chats de Guignes - maltraitance - transmis à la FBB - Dossier transmis en décembre 2012 au procureur de Melun
- Plainte du 03/08/2013 - dossier Gouache - suspicion de piégeage au collet - transmis à la FBB
- Plainte du 16/10/2013 - dossier Baia, Dragon et abandon sur le terrain de l'association d'un chat en fin de vie - destruction d'animaux - transmis à la FBB
- Plainte du 10/04/2014 - dossier d'un particulier - empoisonnement - transmis à la FBB, à 30 millions et à la SPA
- Plainte du 01/07/2014 - Une femelle et 4 petits abandonnés sur le mur de l'association + un mâle abandonné en fin de vie dans le jardin de l'association- Abandon - transmis à la FBB
- Plainte du 18/03/2015 - chat blessé - piège à collet- transmis à la FBB
- Plainte du 08/08/2015 - Tir avec arme à air comprimé sur un félin nommé Chouchou- transmis à la FBB

Dossiers contentieux en cours

22

- Le 28 octobre 2015, notre association a été une fois de plus citée dans un article publié dans le journal LE MONDE concernant le mouvement 100% stérilisation obligatoire.
- Cet article a été relayé par le Journal le Pays Briard et le journal République de Seine-Et-Marne.

Articles de presse

23

La protection animale ne peut plus faire face aux abandons massifs de chats

Le Monde.fr | 28.10.2015 à 17h39 • Mis à jour le 28.10.2015 à 17h45 | Par [Francine Aizicovici](#)

Sur leurs pages Facebook et leurs sites internet, sur leurs portes closes, bon nombre d'associations de la protection animale et de refuges affichent, ce mercredi 28 octobre, leur « colère » : « *Ras le bol des abandons ! Stérilisez vos animaux ou n'en prenez pas !* » Ces structures, qui font face à la multiplication des abandons de chats, dénoncent une situation devenue ingérable. Plus de place en refuge, plus de place dans les familles d'accueil en attendant une adoption, plus d'argent pour les soins vétérinaires.



Lancé par le collectif Chats 100 % stérilisation obligatoire, créé il y a huit mois, qui vient d'adresser un « plan chat » à Stéphane Le Foll et Ségolène Royal, respectivement ministre de l'agriculture et ministre de l'écologie, ce mouvement exige une loi pour la stérilisation obligatoire de tous les félins. Seule façon, selon elles, d'endiguer la prolifération des chats qui débouche sur un flot quotidien d'abandons, de maltraitements des riverains, d'empoisonnements, d'euthanasies à la chaîne. Une situation, disent les associations, dont l'Etat se désintéresse en se reposant entièrement sur elles, leurs bénévoles et le financement privé.

« Il est irresponsable de laisser naître d'autres chats parce que ces chatons prennent la place de chats sans maîtres qui sont à l'adoption », souligne Karine Sennesal, vice-présidente de l'association Chaperlipopette77, située à Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne). Une femelle pouvant donner naissance à trois portées par an, comportant chacune 4 à 6 chatons, qui à leur tour vont se reproduire, peut aboutir, en quatre ou cinq ans, à un accroissement de l'effectif de 15 000 à 30 000 individus !

L'abandon passible de 30 000 euros d'amende

« Il y a tellement d'abandons que nous avons arrêté les entrées depuis mi-septembre », regrette Jeaninne Hermann, présidente du refuge Gireau Les chats de Stella, à Vence (Alpes-Maritimes). Dans ce lieu boisé, qui dispose d'une quinzaine de chalets sur 1,5 hectare, vivent actuellement 285

félins. « *Tous les jours, on nous appelle pour nous demander de prendre des chats dont les maîtres ont divorcé, dont le propriétaire est décédé ou parti en maison de retraite, etc.* »

Le chat errant n'est pas, le plus souvent, un chat né dehors. « *C'est un chat de particulier non stérilisé ou son descendant qui a été mis à la rue* », constate amèrement M^{me} Sennesal. L'abandon est pourtant un acte passible d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, au même titre que la maltraitance. Mais les plaintes sont rares et quand elles existent, peu aboutissent.

Le nombre de chatons des rues, selon Cécile Auboïs, trésorière de l'association Citanimal, à Valenciennes (Nord) « *ne cesse d'augmenter. Cette année, on a touché le fond. On reçoit dix appels par jour pour prendre en charge des chatons récupérés dans des poubelles, dans des jardins, à la déchetterie, dans un carton posé sur les haies de la ville* ».

Pour cette jeune femme, propriétaire de neuf chats et de trois chiens, le manque de moyens pour la stérilisation « *n'est plus une excuse. Il est en général possible de payer le vétérinaire en plusieurs fois, on peut aussi aider au financement de l'acte* ».

« Chat libre »

Depuis janvier 2015, les maires ne peuvent en principe diriger les chats errants directement vers la fourrière – où la plupart du temps c'est l'euthanasie assurée – que si le programme de stérilisation, d'identification prévu par le Code rural n'a pas pu être mis en œuvre. Ce programme confère aux félins de la rue le statut protecteur de « chat libre ».

Beaucoup d'associations l'appliquent d'elles-mêmes, comme Les chats libres de Nîmes, mais sans le soutien du maire, comme à Nîmes. « *Il nous verse une subvention qui ne permet de stériliser qu'une vingtaine de chats par an, alors que nous en stérilisons nous-même 1 500 par an grâce à des fonds privés* », témoigne Laure Breye, présidente de l'association Les chats libres de Nîmes, qui a publié en 2014 le livre *Le Peuple de l'ombre ou Les histoires humaines et félines des Chats libres de Nîmes agglomération* (Editions du Puits de Rouille). « *Cela fait huit ans, reprend-elle que nous essayons de convaincre le maire* » d'engager le programme inscrit dans le Code rural. En vain.

Pour M^{me} Auboïs, de Citanimal, les associations et les refuges « *ont eux-mêmes une part de responsabilité dans cette catastrophe. On a beaucoup fait d'assistantat, en trouvant des solutions, nous les bonnes âmes, pour les gens qui ont laissé leur chat se reproduire, en assumant leurs responsabilités à leur place* ».

Au vu du nombre d'associations réunies dans le collectif Chats 100 % stérilisation obligatoire, Jacqueline Raynaud, l'une de ses responsables, estime l'opération réussie. « *C'est un miracle d'avoir pu réunir près de 500 associations dans ce milieu de la protection sociale qui n'est pas soudé habituellement, où les ego de chacun empêchent de travailler ensemble et d'avancer* », constate-t-elle.

HYPERLINK "<http://abonnes.lemonde.fr/journaliste/francine-aizicovici/>" \n

Articles de presse

24

Chats errants : comment stopper la prolifération ?

Les associations de protection animale s'inquiètent des abandons massifs de chats et demandent la stérilisation de tous les félins. Dans la Brie, la situation est, comme partout ailleurs, critique. Le point avec Phoenix 77/94 et Chaperlipopette 77.

Mercredi 28 octobre, de nombreuses associations de protection animale ont sorti leurs griffes ! Sur leurs pages Facebook et leurs sites internet elles ont laissé libre cours à leur colère. S'associant au collectif "Chats - 100 % stérilisation obligatoire", elles ont fermé leurs portes le temps d'une journée. Objectif : demander un effort national contre la prolifération des félins. Le collectif vient d'ailleurs d'adresser un "plan chat" à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, et Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, exigeant une loi qui obligerait la stérilisation de tous les félins. Deux associations qui œuvrent dans la Brie - Chaperlipopette 77, basée à Chaumes-en-Brie, et

Phoenix 77/94, dont l'une des antennes est basée dans les environs de Coulommiers - ont rejoint le mouvement. Leur slogan collectif est simple et direct : « Ras le bol des abandons ! Stérilisez vos animaux ou n'en prenez pas ! »

"Espérance de vie d'un chat errant : 1 an"

Si les associations adoptent un ton si vindicatif, elles qui sont d'ordinaire discrètes, c'est parce que la situation aurait atteint un seul critique. « Depuis près d'un an, nous sommes à saturation !

La prolifération du chat



Illustration de la prolifération théorique des chats errants (DR).

Nos quinze familles d'accueil n'ont plus de place chez elles, et nous sommes les mains liées face au nombre de chats errants qui, eux, ne cessent d'augmenter », s'alarme Karine Sennesal, vice-présidente de Chaperlipopette 77, association qui gère une centaine de chats chez des familles d'accueil et le même nombre dans la rue. La bénévoles accueille d'ailleurs une soixantaine de félins chez elle. « Mes murs ne sont pas extensibles, j'ai tout fait pour soulager au maximum la vie de ces animaux dont le quotidien dans la rue est horrible, mais aujourd'hui, je ne peux plus », ajoute-t-elle.

Même cri du côté de Phoenix 77/94. Sa présidente, Cathy Da Cruz dresse un constat alarmant : « Nous suivons près de 500 chats identifiés et nous n'avons plus aucune place pour ces animaux qui sont souvent inadaptables ! C'est d'autant plus vrai dans les zones urbanisées où les chats ont tendance à se regrouper à cause des poubelles qui abritent la nourriture. Mais avec les conteneurs d'aujourd'hui, ils n'y ont même plus accès, ou très difficilement. Ce qui fait que l'espérance de vie d'un chat errant, dont personne ne s'occupe, ne dépasse pas un an... »

Stérilisation de tous les chats

Ainsi, les abandons seraient plus nombreux, tout comme les phénomènes de maltraitance, les empoisonnements ou les euthanasies. Et dans cette situation, c'est un peu comme le serpent qui se mord la queue. Abandonner un chat, qui le plus souvent n'est pas stérilisé, c'est multiplier les risques qu'il se reproduise à la chaîne (voir l'illustration). Malheureusement, cette situation perdure malgré la peine qu'encourent ceux qui abandonnent leur animal, deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amendes.



Un "plan chat" rédigé par le collectif "Chats - 100 % stérilisation obligatoire" a été remis au gouvernement jeudi. Objectif : présenter la situation actuelle et promouvoir la stérilisation.

« On estime qu'en France, il y aurait environ 11 millions de chats errants dans les rues, assure la vice-présidente de Chaperlipopette 77. Les associations se démènent comme elles peuvent pour régler ce problème, mais nous ne pouvons pas faire de miracle. C'est pourquoi nous militons pour la stérilisation obligatoire de tous les chats, y compris dans les familles. C'est le seul moyen pour contrôler la population féline ». Et de citer l'exemple d'un « hôpital du coin » (elle ne souhaite pas préciser lequel) où l'association a stérilisé les 80 chats présents. « En cinq ans, nous avons réussi à diminuer de moitié leur nombre ! »

La responsabilité des maires

Le 1^{er} janvier 2015, une loi est entrée en vigueur en France. Elle stipule que les chats errants ne peuvent être capturés qu'à la demande du maire. Par ailleurs, les animaux ne peuvent être conduits en fourrière (où ils sont la plupart du temps euthanasiés) que dans la mesure où l'accuse

autre solution d'identification et de stérilisation ne s'offre à l'écu. Mais lorsqu'il s'agit de mettre la main au portefeuille, surtout en ces périodes de baisse de dotations de l'État, les maires se révoltent bien souvent frileuses et peu désireuses d'accorder de l'attention à leurs SDF à poil. Et ce, au détriment du travail des associations sur le terrain qui se proposent d'organiser la stérilisation.

« À 60 euros l'acte, nous avons pourtant besoin de l'argent public », soutient Karine Sennesal. Quant à la présidente de Phoenix 77/94, elle envisage d'aller plus loin : « Je réfléchis à un moyen de dénoncer les maires qui font appel à la fourrière alors que des solutions s'offrent à eux, au mépris de la loi ! »

Pierre CHOISNET
@choisnet_pierre

Que font les autres pays ?

La stérilisation des chats est obligatoire dans plusieurs pays, dont la Belgique, dans certains États des États-Unis, notamment la Californie, ou encore dans de nombreuses communes d'Allemagne et du Québec. En France, les associations de protection animale réclament une évolution de la loi dans ce sens.

D'autres pays, en revanche, prennent ou envisagent des mesures plus radicales. En Australie, le gouvernement a annoncé, en juillet dernier, qu'il comptait éliminer deux millions de chats d'ici 2020. Ceci afin de protéger les animaux menacés de disparitions roses et petits mammifères car chassés par les 20 millions de chats du pays. En Israël, le ministre de l'Agriculture, Uri Ariel, a proposé, le 2 novembre dernier, de transférer dans un pays étranger les chats errants, plutôt que de les castrer, ce qui serait contraire aux préceptes de la Bible. Cette proposition a bien sûr suscité une vive polémique.

CHAUMES-EN-BRIE ■ Un collectif exige une loi

Chats errants : stopper la prolifération !

Les associations de protection animale s'inquiètent des abandons massifs de chats et demandent la stérilisation de tous les félins. Dans la Brie, la situation est, comme partout ailleurs, critique.

Mercrédì 28 octobre, de nombreuses associations de protection animale ont sorti leurs griffes ! Sur leurs pages Facebook et leurs sites internet elles ont laissé libre cours à leur colère. S'associant au collectif "Chats - 100 % stérilisation obligatoire", elles ont fermé leurs portes le temps d'une journée. Objectif : demander un effort national contre la prolifération des félins. Le collectif vient d'ailleurs d'adresser un "plan chat" à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, et Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, exigeant une loi qui obligerait la stérilisation de tous les félins. Deux associations qui œuvrent dans la Brie - Chaperlipopette 77, basée à Chaumes-en-Brie, et Phoenix 77/94, dont l'une des antennes est basée

dans les environs de Coulommiers - ont rejoint le mouvement. Leur slogan collectif est simple et direct : « Ras le bol des abandons ! Stérilisez vos animaux ou n'en prenez pas ! »

Espérance de vie : 1 an

Si les associations adoptent un ton si vindicatif, elles qui sont d'ordinaire discrètes, c'est parce que la situation aurait atteint un seuil critique. « Depuis près d'un an, nous sommes à saturation ! Nos quinze familles d'accueil n'ont plus de place chez elles, et nous sommes les mains liées face au nombre de chats errants qui, eux, ne cessent d'augmenter », s'alarme Karine Sennesal, vice-présidente de Chaperlipopette 77, association qui gère une centaine de chats chez des familles d'accueil et le même nombre dans la rue. La bienveillante accueille d'ailleurs une soixantaine de félins chez elle. « Mes murs ne sont pas extensibles, j'ai tout fait pour soulager au maximum la vie de ces animaux dont le quotidien dans la rue est horrible, mais aujourd'hui, je ne peux plus », ajoute-t-elle. Même cri du côté de Phœ-

nix 77/94. Sa présidente, Cathy Da Cruz dresse un constat alarmant : « Nous suivons près de 500 chats identifiés et nous n'avons plus aucune place pour ces animaux qui sont souvent inadoptables ! C'est d'autant plus vrai dans les zones urbanisées où les chats ont tendance à se regrouper à cause des poubelles qui abritent la nourriture. Mais avec les conteurs d'aujourd'hui, ils n'y ont même plus accès, ou très difficilement. Ce qui fait que l'espérance de vie d'un chat errant, dont personne ne s'occupe, ne dépasse pas un an... »

Stérilisation de tous les chats

Ainsi, les abandons seraient plus nombreux, tout comme les phénomènes de maltraitance, les empoisonnements ou les euthanasies. Et abandonner un chat, qui le plus souvent n'est pas stérilisé, c'est multiplier les risques qu'il se reproduise à la chaîne. Cette situation perdure malgré la peine qu'encaissent ceux qui abandonnent leur animal : deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. « On estime qu'en France, il y aurait environ 11 mil-



Karine Sennesal lance un appel à la responsabilité

lions de chats errants dans les rues », assure la vice-présidente de Chaperlipopette 77.

La responsabilité des maires

Le 1er janvier 2015, une loi est entrée en vigueur en France. Elle stipule que les chats errants ne peuvent être capturés qu'à la demande du maire. Par ailleurs, les animaux ne peu-

vent être conduits en fourrière (où ils sont la plupart du temps euthanasiés) que dans la mesure où aucune autre solution d'identification et de stérilisation ne s'offre à l'élu. Mais les Mairies se révèlent bien souvent frileuses, et ce, au détriment du travail des associations sur le terrain qui se proposent d'organiser la stérilisation. « À 60 euros l'acte, nous avons

pourtant besoin de l'argent public », soutient Karine Sennesal. Quant à la présidente de Phoenix 77/94, elle envisage d'aller plus loin : « Je réfléchis à un moyen de dénoncer les maires qui font appel à la fourrière alors que des solutions s'offrent à eux, au mépris de la loi ! »

Pierre CHOISNET
@choisnet_pierre

Articles de presse

26



Articles de presse

27

- CHAPERLIPOPETTE 77 a été reconnue association d'intérêt général à vocation environnementale, le 22 février 2013 par la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine et Marne.
- Notre association est ainsi autorisée à délivrer des reçus fiscaux qui permettent aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant égal à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Pour tout versement de don à l'association (depuis le 1^{er} janvier 2013), un reçu fiscal vous a été délivré en début d'année suivante.

Informations fiscales

28